

LA DÉCLARATION DE SALAIRES UNIQUE



Saisie sur le portail myentrepreneurs+

Décembre 2023

Sommaire

Contrôle de l'effectif sur mye+

Saisie de la déclaration de salaires sur mye+

Envoi de la déclaration de salaires par mye+

Obligation de retour de la déclaration de salaires imprimée, datée et signée

Rappels importants

LE CONTRÔLE DE L'EFFECTIF SUR MYE+

Étapes et questions pour effectuer le contrôle de l'effectif



ÉTAPE 1

Vérifier l'effectif dans le menu «Employés»

Saisir la période complète de l'année de la déclaration de salaires du 1er Janvier au 31 décembre

mye+

- Accueil
- Employés
- Annonce employé
- Annonce employeur
- Aide

Employés

du 01.01.2023 au 31.12.2023

Export Entrée d'un employé

NOM	PRÉNOM	N° AVS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE FIN DU CONTRAT DE TR...	CATÉGORIE D'EMPLOYÉ
		756.	07.10.2019	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	05.09.2016	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	24.08.2015	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	05.03.2019	-	Administratif commercial
		756.	04.03.2019	-	Administratif direction
		756.	01.03.2019	-	Administratif commercial
		756.	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO

ÉTAPE 2

Est-ce que toutes les personnes qui ont exercé une activité professionnelle durant l'année sont présentes dans votre effectif?

SI OUI: Passer à l'étape suivante

SI NON: Cliquer sur le bouton "Entrée d'un employé"

mye+

- Accueil
- Employés
- Annonce employé
- Annonce employeur
- Aide

Employés

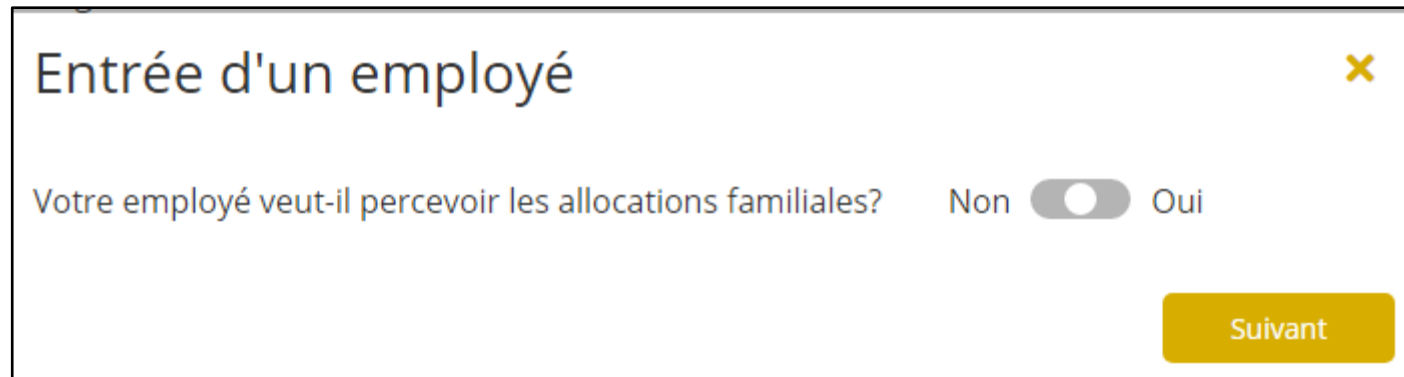
du 01.01.2023 au 31.12.2023

Export Entrée d'un employé

NOM	PRÉNOM	N° AVS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE FIN DU CONTRAT DE TR...	CATÉGORIE D'EMPLOYÉ
		756.	07.10.2019	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	05.09.2016	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	24.08.2015	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO
		756.	05.03.2019	-	Administratif commercial
		756.	04.03.2019	-	Administratif direction
		756.	01.03.2019	-	Administratif commercial
		756.	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO

ÉTAPE 2 (suite) – Si Non – “Entrée d’un employé”

A partir de cette fenêtre, renseigner les informations demandées en cliquant sur le bouton «Suivant» jusqu’à la transmission de votre demande.



Entrée d'un employé ✕

Votre employé veut-il percevoir les allocations familiales? Non Oui

Suivant

Un délai de 1 à 2 jours est nécessaire pour traiter cette demande «Entrée d’un employé» et pour que la mise à jour de l’effectif soit visible sur le portail.

ÉTAPE 3

Est-ce que la date de sortie de toutes les personnes qui ont quitté l'entreprise durant l'année sont à jour dans votre effectif?

mye+

Accueil
Employés
Annonce employé
Annonce employeur
Aide

Si OUI: Passer à l'étape suivante

Employés

du 01.01.2023 au 31.12.2023

Export Entrée d'un employé

Si NON : Cliquer sur la ligne de l'employé concerné

NOM	PRÉNOM	N° AVS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE FIN DU CONTRAT DE TR...	CATÉGORIE D'EMPLOYÉ
		756. [REDACTED]	07.10.2019	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	05.09.2016	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	24.08.2015	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	05.03.2019	-	Administratif commercial
		756. [REDACTED]	04.03.2019	-	Administratif direction
		756. [REDACTED]	01.03.2019	-	Administratif commercial
		756. [REDACTED]	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO

ÉTAPE 3 (suite) – Si Non – “Annoncer la sortie”

mye+

Accueil
Employés
Annonce employé
Annonce employeur
Aide

Employés • **Leonardo Miguel Da Silva Almeida** (Travailleur d'exploitation GO) Retour

Données personnelles Modifier

Nom Prénom
Date de naissance N° AVS
Français Langue Masculin Sexe
Portugal Nationalité C Permis de séjour
Célibataire Etat civil - À partir de quelle date?

Coordonnées Modifier

Adresse
NPA Lieu
Suisse Pays
Téléphone E-mail

Données professionnelles et salariales Modifier

Montant Périodicité
Nom de la banque
N° de compte
Titulaire du compte

Périodes de travail Modifier

Première date d'entrée dans l'entreprise :
24.08.2015 - (Actif)
Date d'entrée Date de sortie
Annoncer la sortie

Événements

En cours Non transmis Archivés
DATE TYPE D'ÉVÈNEMENT

Documents

RÉCEPTI... TYPE DE DOCUMENT

Cliquer sur le bouton "Annoncer la sortie"

ÉTAPE 3 (suite) – Si Non – “Annoncer la sortie”

A partir de cette fenêtre, renseigner les informations demandées en cliquant sur le bouton «Suivant» jusqu’à la transmission de votre demande.



The image shows a screenshot of a web form. The form has a title bar that reads "Fin des rapports de travail" with a yellow 'x' icon in the top right corner. Below the title bar, there is a large empty text input field. In the bottom right corner of the form, there is a yellow button with the text "Suivant" written on it.

Un délai de 1 à 2 jours est nécessaire pour traiter cette demande «Fin des rapports de travail» et pour que la mise à jour de l’effectif soit visible sur le portail.

ÉTAPE 4

Est-ce que toutes les dates des contrat de travail de vos employés sont correctes dans l'effectif?

The screenshot shows the 'mye+' interface. At the top, there is a green instruction: 'Si OUI: Passer à l'étape suivante'. Below this, the page title is 'Employés' and a red instruction says 'Si NON : Cliquer sur la ligne de l'employé concerné'. A date range filter is set to 'du 01.01.2023 au 31.12.2023'. There are 'Export' and 'Entrée d'un employé' buttons. A table lists employees with columns for NOM, PRÉNOM, N° AVS, DATE D'ENTRÉE, DATE DE FIN DU CONTRAT DE TR..., and CATÉGORIE D'EMPLOYÉ. A red arrow points to the row with the date '05.03.2019' and category 'Administratif commercial'.

NOM	PRÉNOM	N° AVS	DATE D'ENTRÉE	DATE DE FIN DU CONTRAT DE TR...	CATÉGORIE D'EMPLOYÉ
		756. [REDACTED]	07.10.2019	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	05.09.2016	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	24.08.2015	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO
		756. [REDACTED]	05.03.2019	-	Administratif commercial
		756. [REDACTED]	04.03.2019	-	Administratif direction
		756. [REDACTED]	01.03.2019	-	Administratif commercial
		756. [REDACTED]	16.03.1992	-	Travailleur d'exploitation GO

ÉTAPE 4 (suite) – Si Non – “Modification des périodes de travail”

The screenshot shows the 'mye+' interface for an employee profile. The profile is for 'Claude Fortin' (Administratif commercial). The 'Périodes de travail' section is highlighted, showing the start date '05.03.2019' and the status '- (Actif)'. A red circle highlights the 'Modifier' button in the top right corner of this section, with a red arrow pointing to it from the text 'Cliquer sur le bouton "Modifier" de la tuile "Périodes de travail"'. Other sections include 'Données personnelles', 'Données professionnelles et salariales', and 'Coordonnées', each with a 'Modifier' button. The 'Événements' section shows filters for 'En cours', 'Non transmis', and 'Archivés'. The 'Documents' section shows filters for 'RÉCEPTI...' and 'TYPE DE DOCUMENT'.

mye+

Accueil
Employés
Annonce employé
Annonce employeur
Aide

Employés • **Claude Fortin** (Administratif commercial)

Données personnelles [Modifier](#)

Nom Prénom
Date de naissance N° AVS
Français Masculin
Langue Sexe
Suisse -
Nationalité Permis de séjour
Veuf -
Etat civil À partir de quelle date?

Données professionnelles et salariales [Modifier](#)

-
Montant Périodicité
-
Nom de la banque
-
N° de compte
-
Titulaire du compte

Périodes de travail [Modifier](#)

Première date d'entrée dans l'entreprise :
05.03.2019 - (Actif)
Date d'entrée Date de sortie
[Annoncer la sortie](#)

Événements

En cours Non transmis Archivés
DATE TYPE D'ÉVÈNEMENT

Documents

RÉCEPTI... TYPE DE DOCUMENT

Coordonnées [Modifier](#)

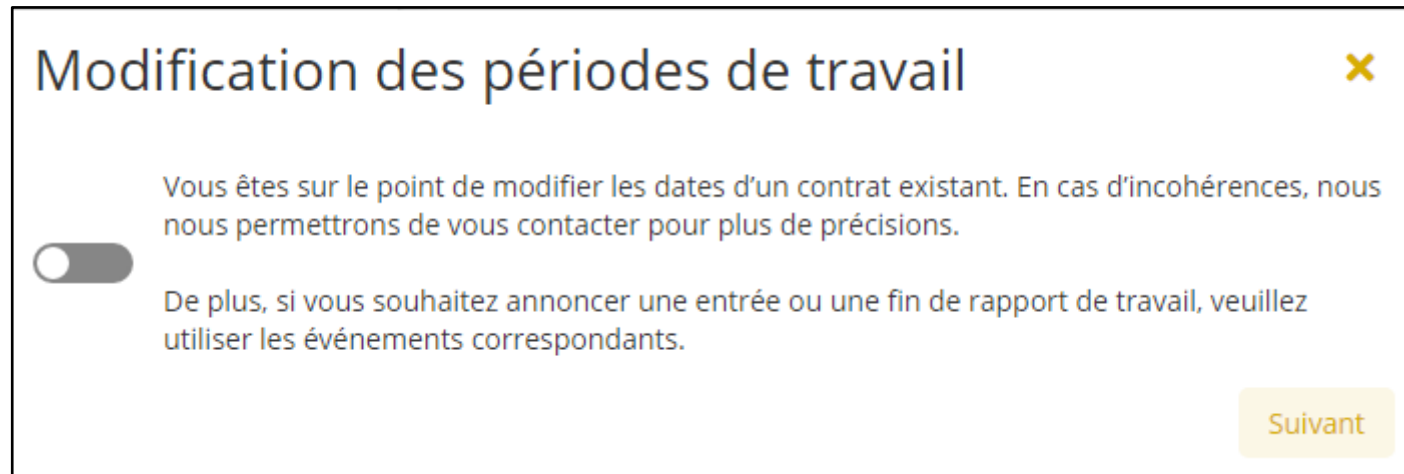
Adresse
NPA Lieu
Suisse
Pays
-
Téléphone E-mail

Cliquer sur le bouton "Modifier" de la tuile "Périodes de travail"

Retour

ÉTAPE 4 (suite) – Si Non – “Modification des périodes de travail”

A partir de cette fenêtre, renseigner les informations demandées en cliquant sur le bouton «Suivant» jusqu’à la transmission de votre demande.



The screenshot shows a window titled "Modification des périodes de travail" with a close button (X) in the top right corner. The main text reads: "Vous êtes sur le point de modifier les dates d'un contrat existant. En cas d'incohérences, nous nous permettrons de vous contacter pour plus de précisions." Below this text is a toggle switch that is currently turned off. Underneath the toggle, it says: "De plus, si vous souhaitez annoncer une entrée ou une fin de rapport de travail, veuillez utiliser les événements correspondants." In the bottom right corner, there is a yellow button labeled "Suivant".

Un délai de 1 à 2 jours est nécessaire pour traiter cette demande «Modification des périodes de travail» et pour que la mise à jour de l'effectif soit visible sur le portail.

ÉTAPE 5

Est-ce que des employés de votre effectif ont changé de contrat de travail durant l'année impliquant un changement de catégorie d'employé?

Par exemple:

- *Un apprenti d'exploitation qui devient travailleur d'exploitation*
- *Un employé ayant poursuivi son activité au-delà de l'âge légal de la retraite*
- *Un employé d'exploitation qui devient employé administratif (ou vice et versa)*
- ...

Dans tous ces cas vous avez l'obligation de faire **2 annonces**:

1. «Annonce de sortie» pour la 1^{ère} période de travail.
2. «Entrée d'un employé» avec la nouvelle catégorie d'employé pour la 2^{ème} période de travail.

Un délai de 1 à 2 jours est nécessaire pour traiter ces demandes et pour que la mise à jour de l'effectif soit visible sur le portail.

ÉTAPE FINALE

Est-ce que toutes les demandes de mise à jour de votre effectif faites sur mye+ sont terminées?

**C'EST UNIQUEMENT LORSQUE VOS DEMANDES SONT ARCHIVÉES
ET QUE VOTRE EFFECTIF EST À JOUR, QUE VOUS POUVEZ PASSER
À LA SAISIE DE VOTRE DÉCLARATION DE SALAIRES.**

SAISIE DE LA DÉCLARATION DE SALAIRES SUR MYE+



Ouvrir votre déclaration de salaires

Menu "Annonce employeur" / "Décompte final"



The screenshot shows the mye+ web application interface. On the left is a dark navigation menu with the following items: Accueil, Employés, Annonce employé (with a dropdown arrow), Annonce employeur (with an upward arrow), Décompte final (circled in red), and Aide. A red arrow points from the text below to the 'Décompte final' menu item. The main content area is titled 'Accueil' and features a filter bar for 'Événements' with tabs for 'En cours', 'Non transmis', and 'Archivés'. Below this is a table with columns: DATE, N° DEMAN..., N° D'AFFI..., AFFILIÉ, EMPLOYÉ, N° AVS, and TYPE D'ÉVÈNEMENT.

Cliquer sur le menu "Décompte final" pour ouvrir votre déclaration de salaires

La déclaration de salaires – Quelques explications

mye+

Accueil
Employés
Annonce employé
Annonce employeur
Décompte final
Aide

Décompte final

Année de la DSU

Année: 2022, 2023, 2024

Statut: Tous, A valider, Validés

Assureurs LAA ou LPP à renseigner si différents

Assureur pour la LAA:
Assureur pour la LPP:

0 validé(s) / 8 Période(s) de travail

Entrée d'un employé

A dévalider pour déclaration sans employé

Employés annoncés durant l'année sélectionnée:

SALAIRES BRUTS DECLARES : Total AVS à saisir

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
			1			2	3	4		5	6
			VD	01.01	31.12			<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	<input type="checkbox"/>	

Ligne de saisie d'un employé

- 1 Canton d'activité
- 2 Masse AVS
- 3 Masse exempté
- 4 Non Soumis LPP
- 5 Remarques (masse autres cantons, exceptions...)
- 6 Bouton de validation d'un employé

TOTAUX : Somme des masses AVS saisies 0 Somme des masses Exemptées saisies 0

Bouton "Sauvegarder" à utiliser impérativement avant de quitter votre session mye+. (En cas de saisie partielle par exemple)

Sauvegarder Aperçu de la demande Suivant

Déclaration de salaires **sans employé**

mye+

Accueil
Employés
Annonce employé
Annonce employeur
Décompte final
Aide

Décompte final

Année: 2022, 2023, 2024
Statut: Tous, A valider, Validés

Assureur pour la LAA:
Assureur pour la LPP:

Entrée d'un employé

Employés annoncés durant l'année sélectionnée SALAIRES BRUTS DECLARES:

Sauvegarder Aperçu de la demande Suivant

Cliquer sur le bouton

Déclaration de salaires **sans employé (Suite)**

mye+

Accueil
Employés
Annonce employé
Annonce employeur
Décompte final
Aide

Décompte final

Année: 2022, 2023, 2024
Statut: Tous, A valider, Validés
Assureur pour la LAA:
Assureur pour la LPP:
Entrée d'un employé

Employés annoncés durant l'année sélectionnée SALAIRES BRUTS DECLARES :

Sauvegarder Aperçu de la demande Suivant

Cliquer sur le bouton "Suivant" pour obtenir la fenêtre de confirmation permettant d'attester l'exactitude des renseignements fournis.

Saisie de la ligne employé – CANTON

N° AVS	▲▼	NOM	▲▼	PRÉNOM	▲▼	CA...	▲▼	DU	▲▼	AU	▲▼	AVS (SALAIRE BRUT)	▲▼	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	▲▼	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	▲▼	RE...	▲▼	VALIDER
						VD	▼	01.01		31.12						<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="radio"/>		<input type="checkbox"/>

Vérifier le canton de travail de chaque collaborateur / CANTON

En cas de travail dans plusieurs cantons, indiquer le canton dans lequel a été exercée l'activité prépondérante.

Utiliser la rubrique "Remarques" pour mentionner les autres cantons et leurs masses.

Saisie de la ligne employé – AVS (SALAIRES SOUMIS)

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
			VD	01.01	31.12			<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Saisie des masses / AVS (SALAIRES SOUMIS)

Dans cette colonne figure le salaire brut annuel soumis à l'AVS de chacun de vos salariés, que vous soyez affilié ou non à notre Caisse AVS. Le montant total des salaires soumis nous permettra d'établir le décompte final des assurances sociales auxquelles vous êtes affilié.

Précisions utiles relatives aux IJ, AF et part privée véhicule :

Genre du revenu	Soumis AVS	Soumis LPP
Indemnités journalières maladie et/ou accident (IJ)	Non	Non
Indemnités journalières AI	Oui	Non
Sommes versées par l'employeur en plus des IJ maladie, IJ accident, ou IJ AI	Oui	Oui * *Jusqu'à ce que les 90 jours soient atteints, en cas de libération du paiement des cotisations du 2 ^{ème} pilier
Allocations familiales (AF)	Non	Non
Part privée véhicule	Oui	Oui

Saisie de la ligne employé – EXEMPTÉ AVS (JEUNES ET RENTIERS)

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
			VD	01.01	31.12			<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>

Saisie des masses / EXEMPTÉ AVS (JEUNES ET RENTIERS)

Dans cette colonne figurent les salaires non soumis à l'AVS. Sont concernées :

1. Les personnes nées après 2005.
2. Les personnes qui continuent d'exercer une activité lucrative au-delà de l'âge de la retraite. Elles restent soumises à l'obligation de cotiser à l'AVS tout en bénéficiant d'une franchise mensuelle de CHF 1'400.-, soit CHF 16'800.-/an. Les cotisations sont prélevées sur la partie du salaire qui dépasse cette franchise.

Exemple : le salaire annuel d'un rentier actif s'élève à CHF 46'800.00

AVS (SALAIRES SOUMIS) AVS/AI/APG	EXEMPTÉ AVS (JEUNES ET RENTIERS) non soumis AVS
CHF 30'000.-	CHF 16'800.- = franchise annuelle

Saisie de la ligne employé – NON SOUMIS LPP

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
			VD	01.01	31.12			<input checked="" type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Salaires non soumis LPP / NON SOUMIS

Les salariés non soumis au 2^{ème} pilier ou ceux pour lesquels vous avez opté pour un autre fonds de prévoyance sont indiqués au moyen du **curseur activé**. Il y a lieu de contrôler l'exactitude de cette information et de la corriger si nécessaire.

Saisie de la ligne employé – REMARQUES

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
			VD	01.01	31.12			<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	<input checked="" type="radio"/>	<input type="checkbox"/>

Exceptions, particularités / REMARQUES

En utilisant la fenêtre "REMARQUES" vous économisez un temps précieux en échanges de courriers et autres demandes de renseignements, voire un décompte final erroné.

Pour indiquer une exception, il faut cliquer sur le bouton "REMARQUES" qui ouvre une fenêtre dans laquelle il faut indiquer les exceptions et les situations particulières de vos salariés. Pour permettre la finalisation de votre décompte final, nous vous encourageons à renseigner toute information utile à son traitement.

Exemples :

- Mentionner les autres cantons où vos collaborateurs ont travaillé ainsi que les masses correspondantes.
- Il n'y a pas de colonne pour le 2^{ème} pilier puisque le salaire déterminant est le même que celui soumis à l'AVS. Les très rares exceptions sont à nous signaler en notant le montant soumis, ainsi que la cause de cette différence.
- Si la période d'occupation d'un salarié ne correspond pas à son salaire, merci de nous communiquer la raison : nombreuses absences maladie, postes à temps partiels, etc...

Saisie de la ligne employé – VALIDER

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
			VD	01.01	31.12			<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	<input type="radio"/>	<input type="checkbox"/>

Validation de la saisie par salarié / VALIDER

Vous devez valider les valeurs entrées pour chaque employé avant de passer au suivant.

Dernier employé à valider – Bouton «Suivant inactif»

mye⁺

- 🏠 Accueil
- 👤 Employés
- 👤 Annonce employé ▾
- 👤 Annonce employeur ▲
- 📄 Décompte final
- 🔗 Aide

Décompte final 7 validé(s) / 8 Période(s) de travail

Année: 2022 2023 2024

Statut: Tous A valider Validés

Assureur pour la LAA:

Assureur pour la LPP:

Entrée d'un employé

Employés annoncés durant l'année sélectionnée

SALAIRES BRUTS DECLARES : 550'000

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	1	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="checkbox"/>
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="checkbox"/>
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="checkbox"/>
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12	100'000.00		<input type="checkbox"/>	Administratif com...		<input checked="" type="checkbox"/>
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12	30'000.00	16'800.00	<input checked="" type="checkbox"/>	Administratif com...		<input checked="" type="checkbox"/>
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12	120'000.00		<input type="checkbox"/>	Administratif dire...		<input checked="" type="checkbox"/>
123456789	JEAN	DUPONT	VD	01.01	31.12			<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input type="checkbox"/>

TOTAUX : 490'000 16'800

Sauvegarder

Aperçu de la demande

Suivant ← inactif

Fin de la saisie – Cliquer sur le bouton «Suivant»

mye+

Accueil
Employés
Annonce employé
Annonce employeur
Décompte final
Aide

Décompte final

8 validé(s) / 8 Période(s) de travail

Année: 2022 | 2023 | 2024
Statut: Tous | A valider | Validés

Assureur pour la LAA:
Assureur pour la LPP:

Entrée d'un employé

Employés annoncés durant l'année sélectionnée

SALAIRES BRUTS DECLARES : 550'000

N° AVS	NOM	PRÉNOM	CA...	DU	AU	AVS (SALAIRE BRUT)	EXEMPTÉ AVS (JEUNE ET RENTIER)	NON ...	CATÉGORIE D'EM...	RE...	VALIDER
			VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...	1	<input checked="" type="checkbox"/>
			VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="checkbox"/>
			VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="checkbox"/>
			VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="checkbox"/>
			VD	01.01	31.12	100'000.00		<input type="checkbox"/>	Administratif com...		<input checked="" type="checkbox"/>
			VD	01.01	31.12	30'000.00	16'800.00	<input checked="" type="checkbox"/>	Administratif com...		<input checked="" type="checkbox"/>
			VD	01.01	31.12	120'000.00		<input type="checkbox"/>	Administratif dire...		<input checked="" type="checkbox"/>
			VD	01.01	31.12	60'000.00		<input type="checkbox"/>	Travailleur d'explo...		<input checked="" type="checkbox"/>

TOTAUX : 550'000 16'800

Sauvegarder Aperçu de la demande Suivant

Tous validés OK

Confirmation

Confirmation ✕

Le memento 2.01 se trouvant sous le site ;

<https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos-Formulaires/Mémentos/Cotisations-AVS-AI-APG-AC> ; vous informera des rémunérations et des prestations qui font ou non partie du salaire déterminant.

Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

L'employeur est tenu de continuer à payer intégralement les cotisations aux assurances sociales, c'est-à-dire également sur la part de salaire qui n'est pas versée au salarié.

De ce fait, l'employeur doit déclarer à la caisse de compensation le salaire AVS à 100%.

Je confirme avoir rempli le décompte individuel des cotisations de manière conforme à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et aux dispositions d'application et j'atteste formellement de l'exactitude des renseignements fournis.

Suivant

Pour attester
l'exactitude des
renseignements fournis

Cliquer sur ce bouton →

Attestation de l'exactitude des renseignements fournis

Confirmation ✕

Le memento 2.01 se trouvant sous le site ;


<https://www.ahv-iv.ch/fr/Mémentos-Formulaires/Mémentos/Cotisations-AVS-AI-APG-AC> ; vous informera des rémunérations et des prestations qui font ou non partie du salaire déterminant.

Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

L'employeur est tenu de continuer à payer intégralement les cotisations aux assurances sociales, c'est-à-dire également sur la part de salaire qui n'est pas versée au salarié.

De ce fait, l'employeur doit déclarer à la caisse de compensation le salaire AVS à 100%.

Je confirme avoir rempli le décompte individuel des cotisations de manière conforme à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et aux dispositions d'application et j'atteste formellement de l'exactitude des renseignements fournis.

Cliquer sur le bouton "Suivant"  Suivant

ENVOI DE LA DÉCLARATION DE SALAIRES PAR MYE+



Récapitulatif

mye+

- Accueil
- Employés
- Annonce employé
- Annonce employeur
- Décompte final
- Aide

Décompte final

N° d'événement

Possibilité d'imprimer un résumé de votre demande

✓ Décompte final ● Récapitulatif

Décompte final

Possibilité de revenir sur votre saisie

Modifier Résumé de la demande

Employés annoncés durant l'année sélectionnée	oui
Assureur pour la LAA	
Assureur pour la LPP	
Année	2023

Utilisez la zone ci-dessous pour vos éventuels commentaires.

Possibilité de saisir ici des commentaires

Cliquer sur le bouton "Transmettre" pour finaliser l'envoi de votre déclaration de salaires

Finaliser l'annonce

Transmettre

OBLIGATION D'ENVOYER LA DÉCLARATION DE SALAIRES IMPRIMÉE, DATÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE DE SA "FEUILLE DE RETOUR"



Envoi de la déclaration de salaires signée



The screenshot shows the 'mye+' web interface. On the left is a dark sidebar with navigation links: Accueil, Employés, Annonce employé, Annonce employeur, Décompte final, and Aide. The main content area is titled 'Décompte final • Résumé'. It displays a confirmation message: 'Nous avons bien reçu votre annonce.' Below this, there are sections for 'Documents de l'événement' (with status indicators: A transmettre, Transmis, Validé) and 'Documents à télécharger' (containing a 'Confirmation' document). A 'Statut' box shows 'EN COURS DE TRAITEMENT'. A 'Messages' section is also visible with a 'Nouveau message' button. A red arrow points from the text below to the 'Confirmation' document link.

La déclaration de salaires doit être imprimée, datée, signée et envoyée à la caisse au moyen de l'enveloppe réponse fournie sans omettre de joindre la "FEUILLE DE RETOUR".

La déclaration de salaires – Page 1



Décompte final 2023

Demande: 100127292

Assureur pour la LAA :
 Assureur pour la LPP :

N° AVS	Nom	Prénom	Cant.	Période	AVS (salaire brut)	Exempté AVS (jeune et rentier)	NON LPP	Catégorie d'employé	Rem.
756.			VD	01.01 - 31.12	60'000.00			GO_EXP_TRA	1
756.			VD	01.01 - 31.12	60'000.00			GO_EXP_TRA	
756.			VD	01.01 - 31.12	60'000.00			GO_EXP_TRA	
756.			VD	01.01 - 31.12	60'000.00			GO_EXP_TRA	
756.			VD	01.01 - 31.12	100'000.00			ADM_COM	
756.			VD	01.01 - 31.12	30'000.00	16'800.00		ADM_COM	
756.			VD	01.01 - 31.12	120'000.00			ADM_DIR	
756.			VD	01.01 - 31.12	60'000.00			GO_EXP_TRA	
Totaux					550'000.00	16'800.00			

La déclaration de salaires – Page Remarques

Remarques	
[1] Test	

Caisse AVS 66.1 Route Ignace Paderewski 2 Case postale 1131 Tolochenaz Tél. 021 619 20 00 www.avs66-1.ch

2 / 3

La déclaration de salaires – Page Signature

mye+ **Décompte final 2023**
Communication de l'affilié

Demande: [REDACTED]

Confirmation d'exactitude :

Je confirme avoir rempli le décompte individuel des cotisations de manière conforme à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et aux dispositions d'application et j'atteste formellement de l'exactitude des renseignements fournis.

Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

L'employeur est tenu de continuer à payer intégralement les cotisations aux assurances sociales, c'est-à-dire également sur la part de salaire qui n'est pas versée au salarié.

De ce fait, l'employeur doit déclarer à la caisse de compensation le salaire AVS à 100%.

Date et lieu

[REDACTED], 06.12.2023

Signature

.....

← Signature obligatoire

Caisse AVS 66.1 Route Ignace Paderewski 2 Case postale 1131 Tolochenaz Tél. 021 619 20 00 www.avs66-1.ch 3 / 3

RAPPELS IMPORTANTS



Rappels importants

Toute déclaration doit être datée et signée

- Les DSU qui ne seront pas remplies correctement ou dont les informations erronées ou manquantes ne permettraient pas le traitement seront refusées et considérées comme non réceptionnées (articles 36 et 143 RAVS).

En cas de remise de la déclaration après le 30 janvier 2024

- Selon l'article 41bis, al.1, lettre d, RAVS, nous serons contraints de percevoir des intérêts moratoires sur le décompte final, partant du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la date de réception de ladite déclaration.

En cas de non-retour de la déclaration

- Nous nous verrons dans l'obligation de vous notifier une sommation assortie d'une taxe de CHF 200.- au sens de l'article 34a RAVS. Sans réaction de votre part, vous vous exposez à une amende d'ordre conformément aux articles 88 et 91 LAVS, voire à une taxation d'office.

Glossaire

- **AF:** Allocations familiales
- **AI:** Assurance invalidité
- **APG:** Assurance perte de gain
- **CRP:** Caisse de retraite professionnelle
- **Décompte final:** Autre terme pour désigner la déclaration de salaires
- **DSU:** Déclaration de salaires unique
- **FMVB:** Fondation de la métallurgie vaudoise du bâtiment
- **IJ:** Indemnités journalières
- **LAA:** Loi sur l'assurance accident
- **LAVS:** Loi AVS
- **LPP:** Loi sur la prévoyance professionnelle
- **RAVS:** Règlement AVS
- **RHT:** Réduction de l'horaire de travail